



## Communiqué

# Le SPIP 14 toujours révolté

Réunis en Assemblée Générale ce jour, les personnels du SPIP du Calvados ont appris avec écoeurément les dernières manœuvres du Secrétariat Général du Ministère de la Justice en vu de sabrer les fondamentaux de nos statuts.

Les règles de gestion de la mobilité des agents vues par le Secrétariat Générale n'offriront demain aucune garantie d'équité entre les agents, ne reconnaîtront plus notre qualité d'agent de la fonction publique titulaires, soumettront tous les agents aux caprices de tel ou tel supérieur hiérarchique. Le Ministère trahit ses personnels et rompt le contrat moral qu'il a avec chacun d'entre nous.

Cette régression, nous la refusons !

L'administration s'étant montrée incapable de présenter un texte clair a du reconvoquer un nouveau CTM le 21 janvier. Avant cette date, nous continuerons notre mobilisation pour enfin vous faire entendre raison : Vous n'êtes pas capables de pondre une circulaire proprement, comment pouvez-vous imaginer assurer une mobilité sans discriminations liées au sexe ou à l'état de santé ?? Il faut être réalistes à un moment donné !

Le SPIP du Calvados appelle donc à un **mouvement national avant le 21 janvier 2020** incluant toutes les modalités nécessaires pour nous faire enfin entendre : **débrayages, manifestations**, tout sera bon pour faire céder cette administration.

En outre, la journée du **17 décembre, réunion départementale du SPIP du Calvados** sera pour nous une grande journée de rassemblement et de discussion autour des attaques contre nos statuts. Si ça n'évolue pas au national, n'espérez pas de nous qu'on soit motivés sur les terrains !

Enfin, nous réaffirmons notre mobilisation également contre la réforme des retraites et nous rejoindrons nos amis des autres **organisations syndicales du Ministère de la Justice dans la rue les 9 et 11 janvier prochain**.

A Caen, le 7 janvier 2020  
Les bureaux locaux de la CGT IP et du SNEPAP FSU